Le Buisseran

avril 2011

55

2011

Foire des Bourgeons

Fête du Village dans la vallée du Grésivaudan

journal d'information municipal

mairie p3

associations p8

Intercommunalité p13

sommaire

sommaire - editorial p.2
Le môt du Maire

mairie p.3
Assainissement - Budget municipal 2011 - Foire des Bourgeons - Conseil municipal Jeunesse - Environnement - Restropective ...

la vie associative p.14
Association Inter'Actif - Balade autour du livre - Loisirs et Sports

informations p.16
Côté Jardin - La Buissière d'Hier et d'Aujourd'hui - ADIL- Agenda

Le Buisseran
avril 2011

Directeur de la publication : Jean-Pierre BUART - Maire de la Buissière
Création graphique : PRINT & DESIGN - Romuald PERDOUX - Laissaud
Dépôt légal du 03/08/94

entre nous

Chers concitoyens,

Les travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement et l'enfouissement des réseaux électrique et téléphonique sont quasiment terminés.

Nous attendons maintenant que la Direction Départementale des Territoires (DDT) planifie le profilage et le goudronnage de la rue Château Dauphin dont elle a la charge.

Conjointement la Commune effectuera la même opération sur la voirie communale qui a été impactée par les travaux.

Nous espérons que ces ouvrages seront terminés pour la fin du mois de mai, mais nous ne sommes pas décideurs sur ce plan !!!

Le coût exact des travaux vous sera communiqué et détaillé quand nous aurons payé toutes les factures et encaissé toutes les subventions.

J'ai lu à peu près tout et n'importe quoi sur le brûlage des déchets végétaux. Je vous invite à lire les extraits de l'arrêté du Préfet de l'Isère dans ce bulletin.

Actuellement l'intercommunalité est en train d'évoluer dans notre département. Sur ce plan nous ne sommes pas décideurs mais observateurs. Je vous tiendrai informé des modifications territoriales qui peuvent impacter la CCG dans les mois qui viennent.

Je souhaite à toutes et à tous une bonne fin de premier semestre avant de penser aux vacances d'été.

Bien à vous,

Jean-Pierre BUART

Je protège mon environnement et Toi ?

SABRE

SPANC

Traiter la pollution domestique peut se faire de deux manières différentes :

- par une unité de traitement spécifique, lorsque qu'il existe un réseau d'assainissement collectif en amont, qui permet le raccordement d'une habitation en limite de propriété ou par à l'usage d'une servitude de passage. Le raccordement de l'habitation au réseau se fait alors par gravité ou relevage. Avant le raccordement, les fosses septiques ou toutes eaux existantes doivent être mises hors service. Pour 17 communes du secteur, dont la Buissière, il est réalisé par la station d'épuration : Recycl'O, située à Pontcharra ;
- par une installation d'assainissement non collectif (ANC) comportant des ouvrages de prétraitement puis une solution de traitement, favorisant chaque fois que cela est possible, le pouvoir épurateur des sols. Celui-ci est vérifié par une étude de filière (étude de sols : perméabilité, hydrogéologie et proposition de traitement la plus adaptée).

Dans les deux cas, les eaux pluviales doivent être séparées pour ne pas perturber le traitement.

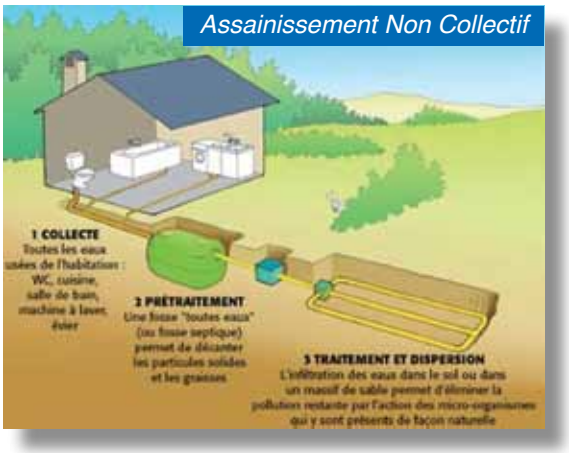

Les installations d'assainissement non collectif doivent être conformes aux arrêtés du 6 mai 1996 et 7 septembre 2009 : il appartient aux communes de s'en assurer. Le Conseil municipal a délégué cette compétence au SABRE (Syndicat d'Assainissement du Bréda) qui réalise ces missions pour la majorité de ses communes adhérentes depuis 2006.

Son service public d'assainissement non collectif (SPANC) assure les

- contrôles de conception et d'exécution des travaux pour tous les ANC projetés : comprenant l'avis sur le projet et le contrôle de réalisation des travaux : coût 350 €,
- contrôles de conception et d'exécution des travaux pour tous les ANC créés depuis le 1/01/1999
- contrôles de diagnostic et de bon fonctionnement de tous les autres ANC : coût : 135 €. Le rapport de ce contrôle a une validité de 3 ans en cas de vente.

Etat de l'ANC en cas de vente : obligation depuis le 01/01/2011 : 135 €.

Pour cela, le SABRE a mandaté le cabinet NICOT, qui effectuera les visites des installations courant 2011. Un courrier d'information sera adressé à tous les usagers. Les redevances sont dues par les propriétaires.

Le contrôle initial fait l'objet d'un rapport comportant un diagnostic sur la conformité, appréciée selon la présence ou non de risques sanitaires et environnementaux, avec éventuellement la liste des travaux a effectué pour parvenir à la conformité dans un délai maximal de 4 ans. Les propriétaires de maisons construites avant 1996, disposant d'un ANC présentant de tels risques auront la possibilité d'adhérer à l'opération de réhabilitation organisée par le SABRE en partenariat avec l'Agence de l'Eau, permettant l'octroi d'une subvention de 2 600 €.

Les matières de vidange doivent être collectées par des professionnels agréés par le préfet, qui remettent aux propriétaires, un bordereau de suivi des matières qui seront traitées. L'unité de traitement retourne un volet du bordereau attestant du lieu et de la date du traitement.
Un contrôle de bon fonctionnement sera ensuite réalisé tous les 4 ans.

Le SPANC du SABRE dispose d'un règlement de service qui sera remis lors des visites mais qui est d'ores et déjà consultable en mairie ou communicable par courriel : ***breda.assainissement@wanadoo.fr*** ou sur demande au ***SABRE – BP 49 – 38530 PONTCHARRA. Contact : Nelly ROCCHI : 04.76.97.84.99.***

Assainissement

Avec l'arrivée du printemps, les chantiers de mise en séparatif du réseau d'assainissement et d'enfouissement des réseaux secs sur le secteur de la Ville s'achèvent.

Quelques chiffres :

Les travaux sur les réseaux humides ont permis de renouveler 2 166 m de collecteur d'eaux usées (Ø200) et plus de 300 m de réseaux d'eaux pluviales (Ø300 et Ø400) notamment rue de la Bérarde. Au niveau de la reprise de branchements ou de la création de branchements, c'est près de 100 caisses Eaux Usées (EU) qui ont été posées. Le nombre de regards de visite qui permettent l'accès et l'entretien des réseaux d'assainissement s'élève à 46 unités sur le réseau EU et 7 unités sur le réseau Eaux Pluviales (EP).

Ce chantier a également permis de remplacer ponctuellement la conduite d'eau potable de distribution sur le chemin Sainte Anne (Ø60 Fonte sur 40m) et la conduite d'adduction du réservoir de la Ville Ø100 Fonte à partir de l'impasse de la Licorne, soit sur 140 m.

Les travaux en eau potable ont consisté essentiellement à renouveler les anciens branchements d'eau sous le domaine public avec la mise en place des regards compteurs d'eau en extérieur de propriété. Au total, la commune a renouvelé 49 compteurs d'eau.

Un chantier c'est aussi des entreprises et des hommes. Pour les réseaux humides, deux entreprises ont œuvré à travers un groupement MIDALI / FILEPPI. Le chantier démarré au mois de juillet 2010 se termine mi-avril. Il aura mobilisé presque 8 mois l'équipe de FILEPPI et 7 mois l'équipe de MIDALI qui est intervenue à partir de mi-septembre 2010.

Ceci équivaut à une représentation de 1200 hommes / jour.

Pour les réseaux secs, le chantier a été mené par l'entreprise CARRET VETTIER sur un délai global plus court (environ 4,5 mois) en coordination avec l'avancement des réseaux humides.

L'enfouissement des réseaux secs représente :

- Câbles basse tension enterrés : 3 x 95 + 150 Alu 162 m et 3 x 150 + 150 Alu 1080 m.
- Câbles basse tension aérien : 50 m.
- Câbles d'éclairage public : 1230 m.
- Fourreaux Télécom : type 2H2 linéaire 1016 m, type 2H4 linéaire 332 m.

La dépose des réseaux électriques ERDF correspond à 924 m de câbles aériens. Le réseau d'éclairage public répond aux nouvelles normes en matière d'énergie : 23 luminaires R Light 650 à LEDS couleur blanche.

Cette opération s'achèvera définitivement au printemps avec la réfection des voiries.Encore un peu de patience.

Le Maire, Jean-Pierre BUART

AVANT

Enterrement des Réseaux Secs

APRES

RECAPITULATIF DU MATERIEL POSE

Localisation	Tronçon	Linéaire	Nb de regards	Branchements sur regards	Branchements sur culotte	Nb de caisses de brt	branchement testable
Rue du Château Dauphin	CD	95	2	0	4	4	2
	DE	176	4	3	14	17	1
	EF	163	4	1	13	14	4
	FG	39	1	1	4	5	0
Imp. de la Licorne	FH	28	1	1	0	1	1
Chemin Ste Anne	EE'E"	148	2	2	4	6	4
Rue de la Bérarde	IJ	203	6	2	7	9	4
Chemin des Etariaux	DD'	135	3	4	6	10	1
Chemin de Cognin	BC-BB'	344	7	3	6	9	7
Antenne Regazzoni	AB	124	2	2	0	2	2
Antenne Poulat	ON	91	1	2	0	2	2
Antenne Poncet/Leveque	PQ	215	3	0	2	6	3
Route du Châtelard	KLM	405	7	6	8	14	14
TOTAL		**2166**	**43**	**27**	**68**	**99**	**45**

BUDGET MUNICIPAL

• SECTION PRINCIPALE •

FONCTIONNEMENT : 619 636 €

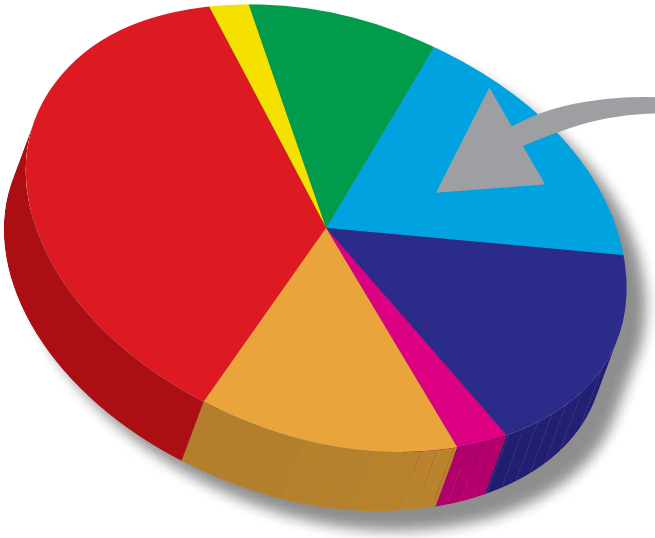

Charge financières : 2%
Provision pour charge : 10%
Charges à caractère général : 17%
Charges de personnel : 17%
Dépenses imprévues : 3%
Virement à la section investissement : 14%
Charges de gestion courante : 37%

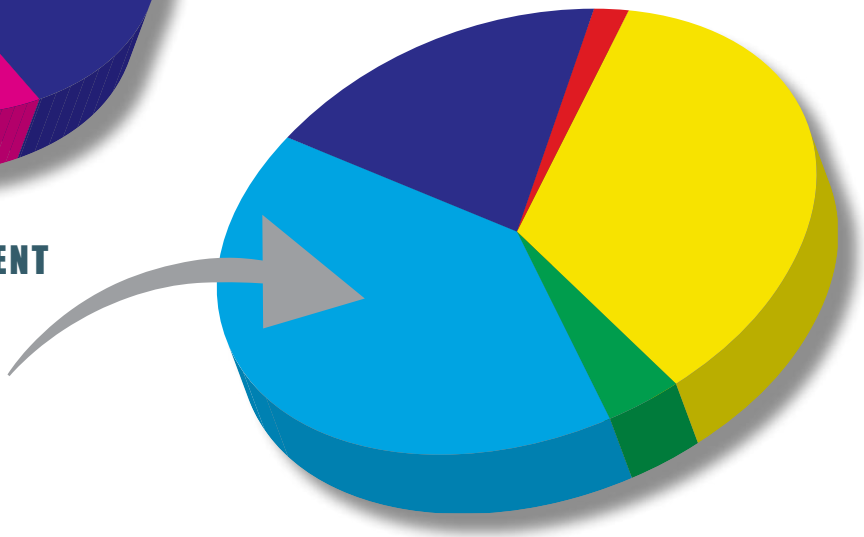

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Produits de gestion courante : 2%
Excédent antérieur reporté : 35%
Produit des services : 4%
Impôts et taxes : 41%
Dotations et participations : 18%

Commentaires : Les Taux d'imposition communaux n'ont pas été augmentés par rapport à 2010

INVESTISSEMENT : 375 760 €

DÉPENSES

Solde d'exécution reporté : 4%
Emprunts : 14%
Hors programme : 13%
Mairie : 2%
Bâtiments communaux : 1%
Travaux de voirie : 12%
Réseaux secs et éclairage : 54%

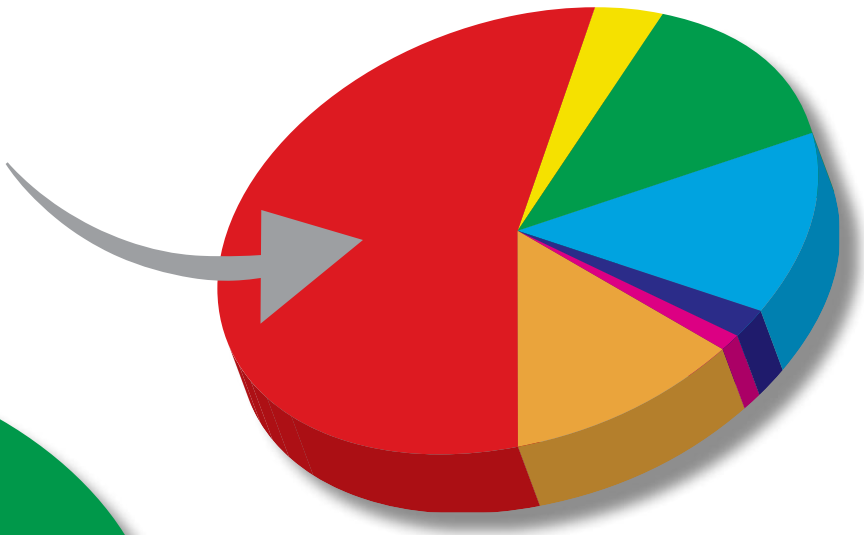

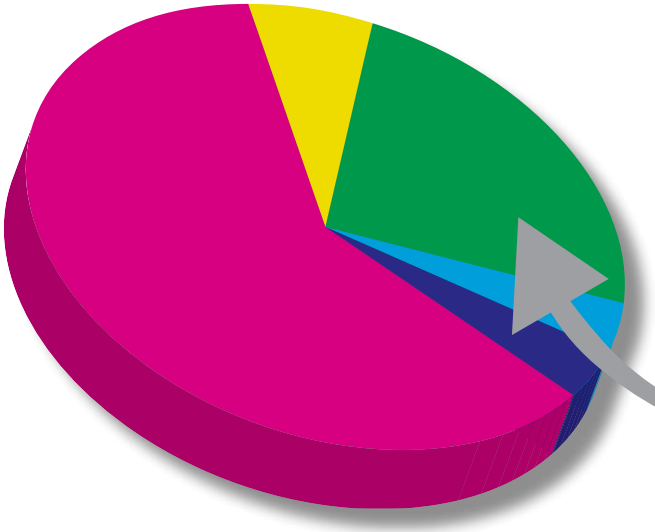

RECETTES

Subventions : 7%
Virements de la section fonctionnement : 24%
Dotations fonds divers réserves : 4%
Amortissement Immobilisations : 4%
Réserves : 62%

Commentaires : Fin des travaux d'enfouissement des réseaux secs et de revêtement des voies communales après les travaux d'assainissement de La Ville

PREVISIONNEL 2011

• SECTION EAU ET ASSAINISSEMENT •

EXPLOITATION : 277 358 €

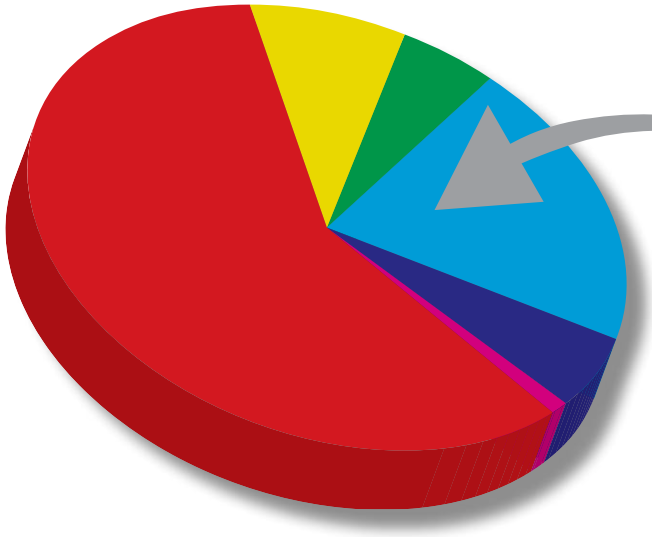

DÉPENSES

- Amotissement : 8%
- Charges financières : 5%
- Charges à caractère général : 19%
- Charges de personnel et frais assimilés : 6%
- Dépenses imprévues : 1%
- Virement à la section investissement : 57%

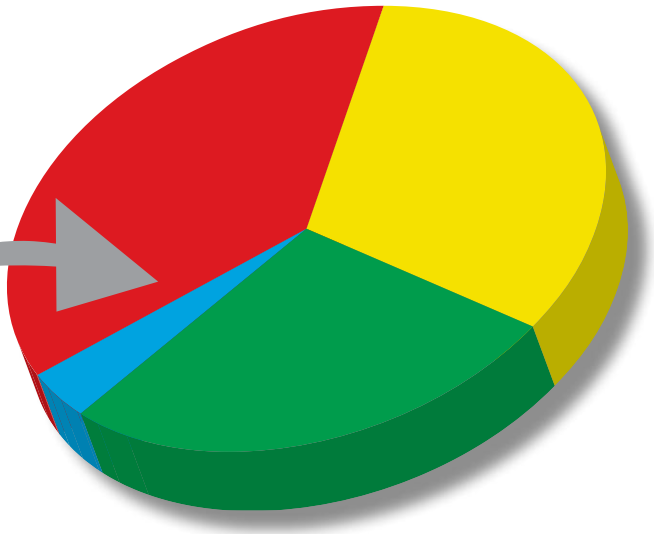

RECETTES

- Subventions d'exploitations : 32%
- Excédent antérieur reporté : 27%
- Opérations d'ordre entre sections : 4%
- Ventes : 36%

Commentaires : Pas d'augmentation des tarifs de l'eau et de l'assainissement en 2011

INVESTISSEMENT : 794 402 €

DÉPENSES

- Opérations d'ordres entre section : 1%
- Emprunts et dettes assimilées : 4%
- Pompage Mayards : 1%
- Adduction Boissieu : 2%
- Branchements : 3%
- Assainissement : 88%

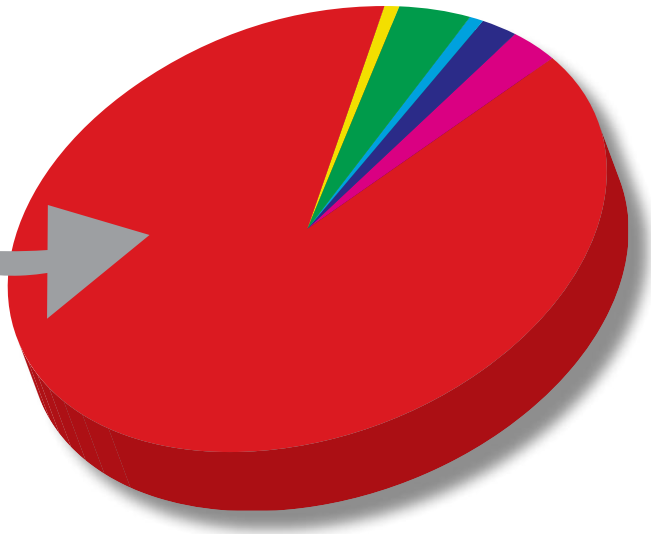

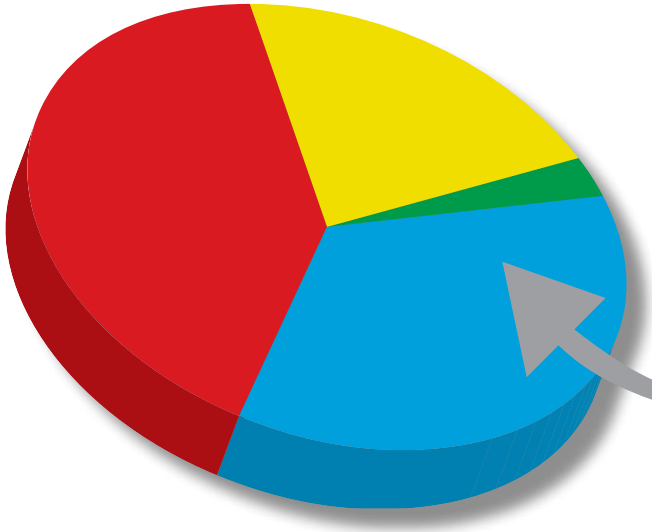

RECETTES

- Virement de la section exploitation : 20%
- Opérations d'ordre entre sections : 3%
- Excédent reporté : 36%
- Subventions : 41%

Commentaires : Fin des travaux d'assainissement du secteur de La Ville

Foire des Bourgeons

Le 27 mars 2011, comme chaque année, notre commune organisait sa foire annuelle des Bourgeons. Cette fête du village, qui est aussi celle de tous les habitants a mis encore plus à l'honneur cette année les producteurs locaux, et les associations qui participent au maintien de la biodiversité dans la vallée du Grésivaudan. Malgré la pluie qui s'est invitée l'après-midi sans que nous l'ayons commandée, cette manifestation a été un franc succès. Le projet de gestion des déchets des exposants de la foire a pris définitivement forme cette année. Pas moins d'une trentaine d'exposants ont accepté de signer la charte « Foire propre ».

Le vide grenier que la commune prenait à son compte pour la première fois, a parfaitement joué son rôle de lancement de la foire. La qualité de son organisation a fait le reste. Le brouhaha inhérent à ce type d'activité, imposé en particulier par la mise en place de plus de 80 exposants en à peine plus d'une heure a lancé la foire sur les chapeaux de roue !

Un grand merci à l'organisatrice qui a su, à l'aide de l'inscription sur les sites « vide greniers », attirer « les mordus des puciers » de la Savoie, Haute Savoie et Isère.

Aménagement général de la foire

Le travail mené en collaboration avec la Maison départementale de l'Autonomie de Grenoble pour permettre à chacun, quel que soit son handicap d'accéder à toutes les zones de la foire a porté ses fruits. Ces aménagements que nous avons souhaités discrets ont permis en particulier aux personnes âgées, femmes enceintes et autres de se déplacer plus aisément dans l'ensemble de nos stands.

Nous vous donnons rendez-vous le 25 mars 2012 pour la prochaine édition.

LES BÉNÉVOLES

C'est maintenant une tradition, la foire des Bourgeons se clôture officiellement par la soirée des bénévoles. Le développement rapide de notre manifestation ces dernières années donne à ces rencontres devenues indispensables, un parfum particulier.

Contrairement aux apparences, ce moment de partage et de détente est également une vraie séance de travail. Après une présentation des bilans moral et financier de la foire, les échanges et les avis s'entrechoquent dans la plus pure tradition républicaine, c'est à dire franche mais sans concession. Avec un objectif commun, s'améliorer sans cesse et préparer dans les meilleures conditions la foire à venir.

Je tenais à terminer ces articles sur la foire des Bourgeons 2011 par cet hommage aux personnes qui se donnent sans compter et sans rien attendre en retour. Nous présentons nos remerciements et notre gratitude, à tous ces bénévoles dont la dévotion et la disponibilité ont cette année encore permis de déplacer des montagnes. Nous leurs donnons rendez-vous l'année prochaine pour partager des moments de bonheur et de doute mais avec la certitude de les vivre dans la bonne humeur

L'équipe organisatrice

Repas des Anciens

Comme chaque année, le repas de noël a réuni les ainés de la commune dans la salle Roger Pin décorée spécialement par les artistes du conseil municipal : Françoise Courrier et Marie-Christine Vassy qui savent nous entrainer dans la sphère de noël.

Ce repas est un lieu de rencontre privilégié , un moment convivial qui permet de réunir en un seul lieu toutes les personnes âgées de la commune.

Malheureusement certaines ne peuvent plus se déplacer pour participer à ce repas qu'ils affectionnaient tout particulièrement car il leur permettait de se rencontrer et de discuter à bâton rompu pendant le repas et nous pensons à eux en leur apportant un colis personnalisé.

Pour l'an prochain, nous envisageons d'améliorer encore ce moment de convivialité en proposant une animation musicale.

Cérémonie commémorative du 11 novembre 2010

La cérémonie nationale commémorant la signature de l'armistice de 1918 se sera déroulée sur l'ensemble du territoire national dans une ambiance particulière. Cette année restera dans les mémoires et dans l'histoire de notre pays comme la première à avoir lieu sans la présence symbolique du moindre poilus.

En effet, le 12 mars 2010, M. Lazare Ponticelli ultime rescapé nous quittait à l'age de 110 ans. Avec cette disparition, la première guerre mondiale s'enfonce un peu plus dans la mémoire collective et avec elle ressurgit le spectre de l'oubli.

Dans cette atmosphère baignée d'histoire, la participation active des élus du conseil municipal jeunesse a résonné comme un symbole, comme un pieds de nez à l'histoire. Par cette présence, véritable acte de naissance de cette nouvelle entité, les enfants sont devenus les nouveaux dépositaires de cette histoire qu'ils doivent maintenant s'approprier. A la fois symbole de renaissance et de continuité.

Nous tenons particulièrement à les remercier pour cet engagement, dans la logique de leur investissement au sein de la commune.

Plan de sauvegarde

Le Décret no 2005-1156 du 13 septembre 2005 relatif au plan communal de sauvegarde et pris pour application de l'article 13 de la loi no 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile.

Le Conseil d'Etat (section de l'intérieur) entendu,

Décrète :

Art. 1er. – Le plan communal de sauvegarde définit, sous l'autorité du maire, l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques connus. Il établit un recensement et une analyse des risques à l'échelle de la commune. Il intègre et complète les documents d'information élaborés au titre des actions de prévention. Le plan communal de sauvegarde complète les plans ORSEC de protection générale des populations.

Art. 2. – L'analyse des risques porte sur l'ensemble des risques connus auxquels la commune est exposée. Elle s'appuie notamment sur les informations recueillies lors de l'élaboration du dossier départemental sur les risques majeurs établi par le préfet du département, les plans de prévention des risques naturels prévisibles ou les plans particuliers d'intervention approuvés par le préfet, concernant le territoire de la commune.

Art. 3. – I. – Le plan communal de sauvegarde est adapté aux moyens dont la commune dispose……..

Le conseil Municipal planche actuellement sur l'étude d'un plan de sauvegarde dans les conditions définies par le texte.

C'est un travail long et difficile qui devrait aboutir à la rédaction d'un document d'information communal.

Ce document devra, dans un premier temps, préciser l'organisation et le mode de prise en charge du risque inondation dans la commune, (qui fait quoi).

Puis dans l'avenir les autres risques :

- Inondation torrentielle
- Transport de matières dangereuses par route
- Incendie de forêt
- Mouvement de terrain
- Risque sismique

A terme, il espère établir une brochure succincte qui résumerait ces risques et leur prise en charge dans la commune.

Informations

Fête des Mères et Plaisir d'Antan

Le dernier week-end du mois de mai aura cette année une saveur particulière. En effet, nous profiterons de la fête des mères programmée le samedi 28 mai pour organiser dans la salle Roger Pin, une exposition de photographies et textes anciens qui retraceront l'histoire de notre commune depuis le 19 ème siècle.

Nous invitons tous les habitants de la commune, quelque soit leurs âges, à venir découvrir les origines des noms de leurs quartiers, les rues dans lesquelles ils habitent aujourd'hui et de manière plus générale l'évolution de leur village depuis plus d'un siècle.

Cette exposition gratuite, sera ouverte au public le samedi 28 mai 2011, de 8h à 14h. Nous souhaiterions que cette exposition soit un moment d'échange et de partage intergénérationnel. Pour ces raisons nous lançons une invitation à toutes celles et ceux dépositaires d'une partie de l'histoire de la commune pour qu'ils viennent et fassent profiter les jeunes générations de leurs anecdotes.

Conseil Municipal Jeunesse

Comme annoncé dans le précédant Buisseran, l'année 2010, déjà riche en évènements aura vu la création d'une nouvelle structure au sein de notre commune : le premier « Conseil municipal Jeunesse » composé de : Marjorie Pic, Doriane Beschi, Manon Kastriotis, Manon Hernandez, Geoffrey Masset, Anthony Gomes, Maxence Doisneau.

Cette nouvelle commission, émanation de la volonté des enfants est un outil éducatif et pédagogique, qui leur offrira l'opportunité de devenir des citoyens à part entière de leur commune. Ce conseil leur permettra également de développer leurs capacités à mener à bien des projets novateurs dont ils seront à l'origine.

En leur apprenant à connaître et défendre leurs droits, à découvrir les subtilités de nos institutions démocratiques, le sens des mots responsabilité, partage et don de soi, ils se construiront une stature de citoyen averti et n'hésiteront pas le moment venu, nous en sommes convaincus, à s'investir dans l'avenir de leur commune.

Le rôle du Conseil Municipal Jeunesse va bien au-delà de la simple participation des enfants à la vie de la cité. Sa mission est une dualité entre pédagogie et politique. En développant chez les jeunes l'apprentissage du débat public, de la contradiction et de l'intérêt collectif nous les éloignerons des dangers que font peser sur leurs jeunes épaules l'individualisme et le sectarisme.

La création de cette nouvelle entité s'est déroulée dans la plus pure tradition républicaine par l'organisation d'une élection où chaque enfant âgé de 10 à 15 ans était invité aux urnes. Sept nouveaux élus sont rentrés dans le giron de la commune. Ils vont maintenant commencer la plus difficile de leur mission, mettre en œuvre leurs propositions de campagne !!!

En plus de la participation des jeunes élus à toutes les activités de la commune auxquelles cette équipe à commencé à participer (commémorations militaires, pot des nouveaux habitants, vœux du maire, etc…), les premiers projets vont voir le jour dans les mois à venir. Nous vous tiendrons bien évidement informé au fur et à mesure de leurs mise en œuvre.

L'attente des enfants est immense. Nous leur souhaitons bonne chance.

M. Eric CLAMECY
Référant du conseil municipal adulte
au Conseil municipal Jeunesse
de la commune de la Buissière

Informations

Conseil d'Administration du C.C.A.S.

Au cours de sa séance du 29 MARS 2011 le conseil d'administration du CCAS a décidé du montant des aides accordées aux familles de la commune.

AIDE POUR LES ACTIVITES DES ENFANTS

Le Conseil d'administration décide à l'unanimité des suffrages exprimés de renouveler l'aide accordée aux familles de la Commune pour les activités sportives ou culturelles des enfants scolarisés en école élémentaire ou maternelle.

Il maintient le montant de l'aide à 35 € par enfant pour l'année 2011. Il précise qu'une seule aide sera délivrée par enfant quel que soit le nombre d'activités pratiquées.

M. le Président rappelle que les demandes d'aide doivent être déposées en mairie avant le 31 octobre. Seules les demandes déposées dans les délais fixés ouvriront droit à l'attribution de l'aide.

Les inscriptions aux activités en cours d'année scolaire ne sont pas éligibles à l'aide.

Les demandeurs devront fournir en mairie un justificatif de domicile sur la Commune et une attestation d'inscription indiquant le montant total payé à l'organisme organisateur de l'activité.

AIDE POUR HALTE GARDERIE

Le Conseil d'administration décide à l'unanimité :

- le maintien de l'aide accordée aux familles pour la halte-garderie sur présentation des factures acquittées,
- le maintient du montant de l'aide à 0.50 € de l'heure, avec un maximum de 20 heures par mois et par enfant.
- d'accepter de valider exceptionnellement l'année 2010 sur l'année 2011 pour les familles qui n'auraient pas déposé la demande d'aide en 2010.

TAXI COURSES

Le Conseil d'Administration maintient à l'unanimité le service de taxi courses.

M. le Président rappelle que ce service de transport s'adresse prioritairement aux personnes âgées pour faire leurs courses, mais il est aussi ouvert et gratuit à toute personne dans la limite des places disponibles dans le taxi.

Le départ est fixé les jeudis aux environs de 9 h 45 avec un retour vers 11 h 45. La destination est Super U.

Les personnes intéressées doivent s'inscrire au 04 76 97 38 61 chez Serge TAXI.

Marchés de Travaux

Article 133 : liste des marchés conclus en 2010 en application de l'arrêté du 26/12/2007 modifié par arrêté du 10/03/2009 - (article 133 du Code des Marchés publics)

De 4 000 € à 19 999.99 € HT

Objet du Marché	Date du Marché	Attributaire	Code Postal
Placette du «Boissieu»	13/04/2010	DEREZ	38530
	13/04/2010	COLAS	38190

De 20 000 € à 49 999.99 € HT

Objet du Marché	Date du Marché	Attributaire	Code Postal
Mise en séparatif réseau d'assainissement et branchement sur la SABRE	26/03/2010	EHTP (Entreprise Hydraulique et Travaux Publics)	38210

De 125 000 € à 192 999.99 € HT

Objet du Marché	Date du Marché	Attributaire	Code Postal
Travaux sur réseaux ERDF et France Télécom	09/07/2010	S.E.38	38023

De 193 000 € à 999 999.99 € HT

Objet du Marché	Date du Marché	Attributaire	Code Postal
Mise en séparatif réseau d'assainissement de «la ville»	08/06/2010	Groupement d'entreprises MIDALI et FILEPPI	38570

Etat Civil

En complément de la parution de septembre 2010

DECES 2010 :

FERRARI Joseph

MARIAGES 2010 :

AUBRY Nicolas et HELLION Marie

NAISSANCES 2010 :

OLIVAR Kyara
DESRUMAUX Valentin
PASCAL Lola
AUDEBEAU Toine

Début d'année 2011

DECES 2011 :

PAGNIER Aimée Veuve CHARQUET
CARRILLO DE HARO Antonio

NAISSANCES 2011 :

BARRE Sam
CASTIER Raphaël né à La Buissière
ABRIC-VUILLAMY Bertille
CONVERSET Justine

Urbanisme

- ***Déclarations préalables déposées en 2010 (complément de la parution de sept. 2010) :***

SCI EMERAUDE
ERDF
CARILLO Stéphane

- ***Déclarations préalables déposées en 2011 :***

MASSON Pierre
AREA
CHARMET Jean-Pierre
CHARITAKIS Samuel

- ***Demande de permis de construire déposées en 2010 (complément de la parution de sept. 2010) :***

SCI LES CHARLOTINES

- ***Demande de permis de construire déposées en 2011 :***

THIBAULT Sébastien
PAGANI Christophe
SACCHETTO Denis
MOURA GOMES Nuno

Rétrospectives ...

Le Club des Dauphins

Commémoration du 19 Mars

Les Nouveaux Arrivants

Le Père Noel

Le repas des Anciens

Les Voeux du Maire

La Fête Intergénération

Association Inter'Actif

Notre paysage culturel s'est enrichi d'une nouvelle association qui répond au nom de « Inter'Actif ».
Les puristes nous dirons que cette structure n'est pas si nouvelle que cela. En effet, elle est en réalité l'émanation d'une équipe d'élus qui en 2009, a décidé de mettre en œuvre des activités culturelles et sportives au sein des quatre communes du regroupement pédagogique.

Le bilan de la première année d'existence a mis en évidence l'attachement de nos jeunes et de leurs parents à ces rencontres intercommunautaires. Fort de ce constat cette équipe a décidé, pour poursuivre cette mission salutaire de créer une association dont les structures plus souples sont mieux adaptées à l'organisation d'animations.

Nom : Inter'Actif
Adresse postale : Mairie de Sainte-Marie d'Alloix
Adresse e-mail : interactif@orange.fr
Membres du bureau :

- Président : M. Eric Clamecy de la Buissière
- Vice-présidente : Mme Cathy Davoine de Sainte-Marie du Mont.
- Trésorière : Mme Alexandra Mannechez de la Flachère.
- Trésorier adjoint : M. Franck Juvanon de la Flachère.
- Secrétaire : Mme Françoise Sindirian de Sainte Marie d'Alloix.
- Secrétaire adjointe : Mme Esther Duclos de Sainte Marie d'Alloix.

Nous souhaitons bonne chance et longue vie à cette équipe.

Balade autour du livre

La 9ème édition de la Balade autour du livre aura lieu le DIMANCHE 9 OCTOBRE 2011

... mais elle se prépare dès à présent

L'association a besoin des Buisserans :

- Vous avez des livres en bon état à nous offrir,
- Vous voulez bien mettre à notre disposition votre grange, garage, abri,… le samedi 8 (pour la préparation) et le dimanche 9 octobre prochains,
- Vous seriez disponibles pour transporter avec nous les cartons de livres le samedi 8 et(ou) le dimanche 9 octobre,
- Vous aimeriez prendre en charge un stand de vente de bouquins, ou aider à la buvette le jour de la Balade, ...

Personnes à contacter :

- ANIMATIONS : Emma, ecippelletti@yahoo.fr
- DONS DE LIVRES : Martine, balade.don.livre@gmail.com
- CONCOURS : Marie-Danielle, balade-leconcours@orange.fr
- AUTRES RENSEIGNEMENTS : Catherine, baladeautourdulivre@orange.fr

Pour faire intervenir les professionnels du livre le dimanche 9 octobre, l'équipe doit récolter des fonds...

Appel de l'association : Vous pouvez nous aider

- En achetant nos **pâtisseries au marché du Touvet** le samedi 14 mai (matin),
- En faisant bon accueil aux membres de l'association qui vous proposeront de participer à un « **loto-culturel** » (2 € la case, un lot par grille de 25 cases)
- En assistant à un **concert de chorale** au mois de septembre (date non encore définie)

Pour en savoir plus,
venez vous balader sur le site Internet de l'association :
http://www.baladeautourdulivre.fr/

Association Loisirs et Sports

Sortie enfants à Walibi : Mercredi 8 juin

Journée Pizzas : Samedi 21 mai (sous réserve de bénévoles suffisants)

Début des activités en septembre; inscriptions début septembre lors du Forum des associations de Pontcharra et à La Buissière.

Pour vous faire connaître, merci de contacter le bureau de Loisirs et sports :

Sylvie KASTRIOTTIS (Présidente) au *04 76 40 22 80*,
Catherine CANDELA (Trésorière) au *04 76 33 98 53*,
Franckie THUILLIER (Secrétaire) au *04 76 45 85 34*.

Une date à retenir dans vos agendas

Dimanche 15 mai 2011
5ème randonnée gastronomique

Actuellement ette randonnée est organisée par L' Association des Parents d' Élèves du Regroupement Pédagogique. Elle se veut accessible au plus grand nombre.Il suffit d'être équipé pour marcher confortablement sur les chemins forestiers, dans les champs et tout de même un peu sur la route; protection solaire et coupe-vent vivement conseillé, ainsi que son propre gobelet par respect pour la planète... Bref l'essentiel dans votre sac , nous nous occuperons du reste. La boucle que nous vous proposerons sera ponctuée de pauses gourmandes : apéritif, entrée froide, trou Savoyard, plat chaud, fromage et dessert.

La randonnée gastronomique c'est une autre façon d'aborder la montagne, d'un pas léger, à son rythme, avec ses amis, sa famille, ses voisins ou même seul. Profiter d'un magnifique panorama, des odeurs printanières, de la douceur du soleil et accueillir chaque instant avec intensité et bonheur.

Vous trouverez nos cartons d'invitation en vente 15 jours avant au Kiosque de Sainte Marie d'Alloix, à la boulangerie de La Gâche et auprès de Colette Lorenzino.

Les bénéfices profitent directement à nos enfants en permettant aux enseignants de proposer des sorties scolaires ambitieuses et de qualité.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter :

Colette Lorenzino au 04-76-13-47-71 ou par courriel : colette.lorenzino@free.fr

Informations

COLLECTE DES VEHICULES HORS D'USAGE DESTINES A LA DESTRUCTION SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DU GRESIVAUDAN

Objet de l'opération : Collecte et traitement des véhicules hors d'usage (VHU)

Lieu de réalisation : Ensemble des 47 communes de la communauté de communes du Pays du Grésivaudan
Contenu de la mission :

- Collecte des épaves des véhicules motorisés à partir du 14 juin 2011 et jusqu'au 8 juillet 2011.
- Dépollution et valorisation des épaves par un centre VHU agréé : les différents matériaux et pièces seront valorisés
- Remise d'un récépissé de destruction du véhicule aux particuliers après ramassage des épaves.
- Les épaves peuvent être de plusieurs types :
- Epaves voitures
- Epaves motos

Dossier administratif à rendre au plus tard le 28 mai 2011 :

- Les pièces à fournir à la communauté de communes du Pays du Grésivaudan sont les suivantes :
- Carte grise du véhicule hors d'usage
- Photocopie d'une pièce d'identité du propriétaire du véhicule
- Certificat de non-gage (à retirer sur le site internet : www.intérieur.gouv.fr ou au siège de la communauté de communes)

Renseignements techniques relatifs au dossier :
CCPG – Service Environnement
(Tél : 04 76 08 04 57 – Fax : 04 76 08 85 61)

Côté Jardin…

Aménager une allée et sa bordure

Comment aménager une allée dans son jardin qui soit agréable à la marche, esthétique, facile à entretenir et, si possible, avec des matériaux écologiques ? Cette allée devra également être perméable, c'est-à-dire permettre à l'eau de pluie de s'infiltrer dans le sol, afin d'éviter les risques de ruissellement. Les allées de broyat répondent à ces attentes.

Le B-A BA de l'allée en broyat

- **Définissez d'abord son tracé :** l'allée peut être fonctionnelle, pour vous conduire d'un point à un autre, ou simple promenade. Dans le premier cas, vous éviterez les courbes trop sinueuses. Repérez les points de passage privilégiés, que vous empruntez spontanément. Dans le deuxième cas, laissez-vous guider par votre jardin. Ensuite, au travail !

- **A l'emplacement de l'allée**, décaissez sur 10 centimètres de profondeur environ et 1 mètre de large.

- **Disposez un feutre géotextile** (disponible chez les marchands de matériaux).

- **Recouvrez de broyat.**

- **Tous les trois ou quatre ans, grattez la couche de broyat :** il s'est tout naturellement décomposé et constitue du compost, que vous pouvez valoriser au jardin. A Terre vivante, il est utilisé dans les potagers. Renouvelez d'autant avec du broyat «neuf».

Au fil des ans, votre jardin évolue. Vous pouvez tout à fait choisir de déplacer un cheminement, ce que permet facilement une allée de broyat.

L'expérience du Parc écologique Terre vivante (Domaine de Raud - 38710 MENS)

Dans leur jardin, le Parc écologique Terre vivante a testé, au fil des années, plusieurs types d'aménagements : les allées ¬gravillonnées avec de la mignonnette, un gravier lavé et de petit calibre ; les allées enherbées ; les allées avec broyat.

C'est ce dernier type d'allée qui s'est trouvé largement développé dans les jardins du centre. Au grand confort de marche pour les visiteurs s'est ajouté le faible entretien nécessaire. Il est vrai que Terre vivante dispose sur place d'une ressource abondante en bois et d'un broyeur.

Certains d'entre vous en sont peut-être déjà équipés, pour recycler utilement les déchets de leur jardin. Mais ce n'est pas une obligation : de plus en plus de services d'espaces verts (en ville) et de DDE, à la campagne, broient les bois de taille et d'élagage des haies qu'ils entretiennent... pour ensuite les jeter ! Ce peut être aussi un jardinier paysagiste, ou le propriétaire d'un camping, qui ne sait que faire de ces «déchets». Il est ainsi tout à fait possible d'en récupérer pour votre usage.

Le casse-tête des bordures

Les bordures ont une fonction à la fois esthétique et pratique : empêcher l'herbe de la pelouse attenante d'investir le chemin, ou la terre du massif de fleurs voisin de s'y répandre.

Une bordure peut être réalisée avec toutes sortes de matériaux : bois, pierre, brique (si elles ne sont pas gélives), béton (!)... Faire un choix à la fois écologique, esthétique et durable n'est pas simple :

- **rondins de pin** : vite périssables, il faut les changer tous les 2 à 3 ans ;
- **planches** : elles doivent être assez épaisses (25 à 30 mm) ; le bois qui tient le mieux est l'acacia ; viennent ensuite le châtaignier, puis le mélèze ;

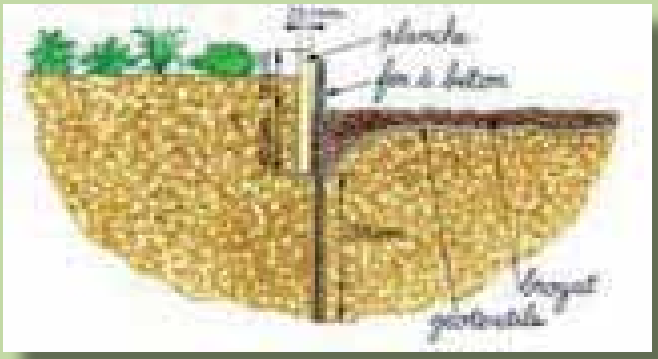

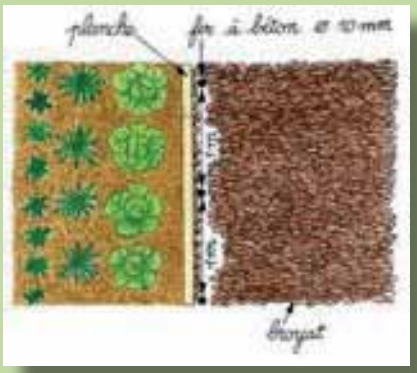

- **fascines (barrière tressée)** : en noisetier, principale ressource disponible sur place, leur durée de vie est courte ; le châtaignier est mieux ; l'osier convient bien.

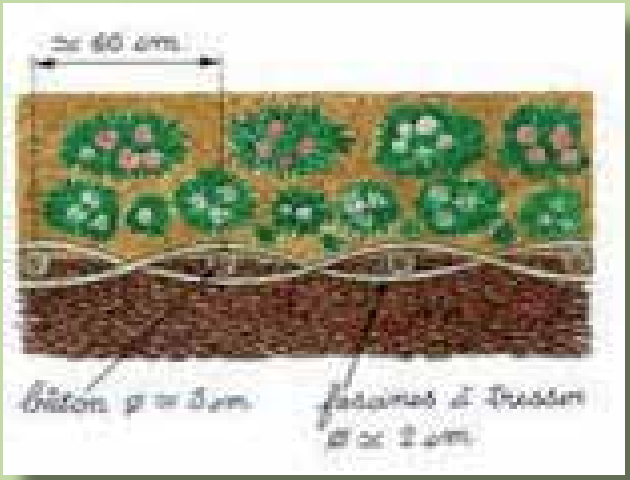

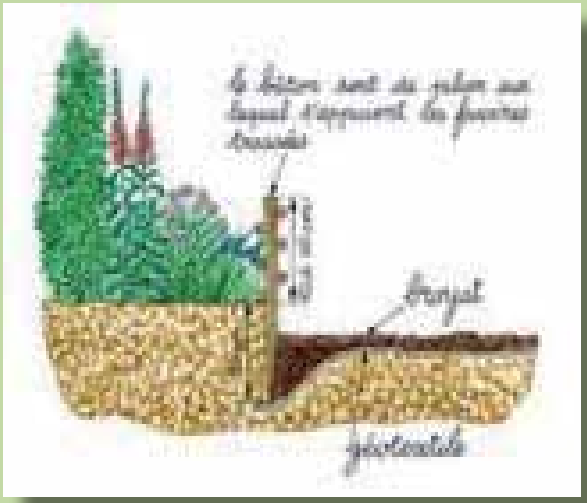

Quel type d'allée choisir ?

- **Allée gravillonnée** : mise en place facile. Filtrant (en cas de pluie). N'empêche pas l'herbe de pousser, sauf à mettre un géotextile. L'entretien (voir encadré) peut vite s'avérer fastidieux sur de grandes surfaces.
- **Allée enherbée** : il n'y a plus de problème de désherbage ! Choisir un gazon résistant au piétinement et à la sécheresse. Ne convient pas à une utilisation fréquente. Entretien : tontes régulières. Devient vite impraticable par temps de pluie.
- **Allée avec broyat** : très souple sous les pieds, agréable à la marche, par tous temps. Une brouette s'y déplace très facilement, de même un fauteuil roulant. Le broyat est filtrant : l'eau n'y stagne pas. Très efficace contre le développement des mauvaises herbes. Se recycle facilement. Il faut avoir du broyat de bois sec et lignifié à disposition !

La Buissière d'Hier et d'Aujourd'hui

Le Buisseran N° 53 du mois de mars 2010, nous vous faisions part de la volonté des élus de créer les premières archives accessibles à tous les habitants de notre village. Depuis, le temps a passé, les choses ont commencées à se mettre en place et nous voulons profiter du bulletin municipal pour faire le point de l'avancement de ce projet.

Tout d'abord, nous tenons à remercier toutes celles et ceux qui nous ont généreusement ouverts leurs albums de familles, leurs archives personnelles et très souvent leurs cœurs. Ils ont permis de donner vie à cette initiative. Nous voulons leur adresser toute notre reconnaissance et notre gratitude.

Les jours qui ont suivi le lancement de ce projet, nous avons eu l'agréable surprise de voir à quel point les Buisserans, tous âges confondus se sentaient concernés par l'histoire de leur commune. Les propositions et les messages d'encouragement ont afflué de toutes parts. Preuve s'il en est du rôle de lien intergénérationnel joué par l'histoire.

Aujourd'hui où en sommes nous ? Nous avons rassemblé, numérisé et classé pas moins de 4250 documents et nous en avons encore autant à traiter.

La première étape nécessaire et parfois ingrate qui consistait à réunir le maximum de photographies et d'articles de journaux est aujourd'hui bien engagée et poursuit son bonhomme de chemin grâce à la générosité de chacun d'entre vous.

Mais comme toutes les belles histoires, celle de la préparation doit avoir une fin qui laisse place à une nouvelle aventure, qui offrira à tous les Buisserans un accès gratuit, direct et convivial à leur patrimoine. Nous pensons que le projet définitif pourra être présenté à la population au cours du premier semestre 2012.

Mais pas de précipitation et restons modeste face à l'étendue du travail à accomplir. Nous ne voudrions pas décevoir l'"immence attente que ce projet suscite auprès des habitants.

Nous avons encore besoin de vous.

L'équipe responsable du projet se tient à la disposition de toutes celles et ceux qui seraient en mesure de l' aider. Il vous suffit d'en informer le secrétariat de la Mairie ou de contacter directement Monsieur Eric Clamecy par e-mail à l'adresse suivante : lesbuisseran@aol.com.

Nous comptons sur toutes et tous,

M. Eric CLAMECY

Informations

INFORMATION LOGEMENT

L'ADIL (Agence Départementale d'Information sur le logement) rappelle qu'un juriste assure une permanence tous les 2ème jeudis du mois de 14h à 17h à la Mairie de Crolles et le 4ème jeudis du mois de 14 h à 17h à la Mairie de Pontcharra.

Toutes les personnes, locataires ou propriétaires, qui ont des problèmes de logement peuvent les contacter.

L'ADIL
28, Boulevard Joffre
38000 GRENOBLE
Tél. : 04 76 53 37 30
Site internet : www.adil38.org

Brulage des déchets végétaux

ARRETE N° 2008 – 11470 DE LA PREFECTURE DE L'ISERE

Article 1er : Par dérogation à l'article 84-1 du règlement sanitaire départemental et afin de prendre en compte les contraintes locales le brûlage du bois provenant des débroussaillements, taille de haies ou d'arbres est autorisé uniquement en ce qui concerne les particuliers.

- Dans les communes dont la population est inférieure à 2 000 habitants au dernier recensement
- Dans les communes dont la population est supérieure à 2 000 habitants au dernier recensement, uniquement hors agglomération au sens du code de la route,

A l'exception des communes incluses dans le plan de protection de l'atmosphère de l'agglomération grenobloise et de celles qui ont mis en place, à l'échelon communal ou intercommunal, un dispositif de collecte et de valorisation des déchets végétaux.

Article 2 : Cette dérogation s'applique sous réserve de respecter les conditions suivantes :

a) Sur les végétaux pouvant être brûlés :

- les déchets de bois à éliminer devront être suffisamment secs pour brûler facilement et en produisant un minimum de fumée.
- le brûlage des déchets végétaux à forte teneur en eau, essentiellement la verdure (pelouse…), est interdit.
- l'adjonction de tous produits pour activer la combustion du bois est interdite.

b) Sur les périodes pendant lesquelles le brûlage est autorisé :

- Le brûlage est interdit pendant la période du 15 février au 30 avril inclus ainsi que pendant la période du 15 juillet au 30 septembre inclus, et, dans les cantons de CLELLES, MENS, MONESTIER DE CLERMONT, SAINT ETIENNE DE SAINT GEOIRS ET ROYBON, cette interdiction est prolongée jusqu'au 15 MAI
- A l'exception de cette période le brûlage des végétaux ne pourra s'effectuer qu'après le lever du jour et l'extinction totale du feu devra avoir lieu avant 20 heures.

c) Sur les zones dans lesquelles peut s'effectuer une opération de brûlage :

- Le brûlage ne doit entraîner, pour le voisinage et pour les usagers des axes routiers et ferroviaires, aucune gêne, aucun danger ou aucune insalubrité, notamment par les fumées.
- Le brûlage doit être effectué à une distance minimale de 25 mètres des voies de circulation et des constructions. Le maire pourra imposer une distance minimale supérieure aux 25 mètres.
- Une distance de 10 m des lignes électriques aériennes devra également être respectée lors de toute opération de brûlage.
- Aucun brûlage par une personne autre que les propriétaires ou leurs ayants droits ne pourra être effectué à une distance inférieure à 200 m d'une forêt à l'exception des obligations de débroussaillement précitées.
- Tout particulier doit s'assurer que le brûlage s'effectue dans une zone dégagée comportant aucun matériau combustible susceptible de propager le feu.

d) Sur les conditions diverses de sécurité :

- Le brûlage doit se faire sous la surveillance permanente d'une personne. Cette dernière doit pouvoir disposer, à proximité immédiate, des moyens nécessaires pour éteindre le feu à tout moment. Elle doit s'assurer que le feu est complètement éteint avant de quitter les lieux et au besoin arroser les cendres.
- Le brûlage est interdit les jours de grand vent (degré 5- branches d'arbre agitées, vent à 29/38 km/h- et 6- sifflement des fils téléphoniques et usage délicat des parapluies, vent à 39/49 km/h – sur l'échelle de Beaufort).
- En vertu des pouvoirs de police que lui confère l'article L.2212-2 du code général des collectivités territoriales, le maire peut s'opposer au brûlage de bois issu de débroussaillage et de la taille notamment si les conditions sus visées ne sont pas remplies ou les circonstances locales (météo, sécurité) l'exigent ou règlementer des heures et jours d'autorisation locale.

Article 3 : Même si les conditions imposées ont été respectées, toute personne ayant allumé un feu reste responsable des dommages matériels ou corporels causés aux tiers.

Article 4 : Les activités agricoles ou forestières ne relèvent pas les dispositions du présent arrêté.

Article 5 : L'incinération prophylactique de déchets végétaux contaminés par des parasites (chenille processionnaire, termite, champignon…) est autorisé sur l'ensemble des communes du département après déclaration auprès de la préfecture de l'Isère – bureau de l'environnement – BP 1046 – GRENOBLE CEDEX 1, qui pourra faire procéder à des vérifications.

Article 6 : Le délai de recours ouvert à l'encontre du présent arrêté est de 2 mois à compter de sa notification. Ce recours est à adresser devant le Tribunal Administratif de Grenoble : 2, Place de Verdun , 38000 Grenoble.

Article 7 : Le secrétaire général de la préfecture, les sous préfets de La Tour du Pin et Vienne, les maires des communes du département de l'Isère sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Mai

- **Dimanche 15 Mai :**
  Randonnée Gastronomique
- **Samedi 28 Mai :**
  Fête des Mères

Octobre

- **Dimanche 9 Octobre :**
  Balade autour du livre

Informations

Mairie de La Buissière

Le secrétariat de mairie est ouvert les :

Lundi de 8h à 12h et de 16h à 18h
Mardi de 8h à 12h
Mercredi de 8h à 12h
Jeudi de 8h à 12h
Vendredi de 8h à 12h et de 16h à 18h

Pour rencontrer le maire, prendre rendez-vous au secrétariat.
(Tel : 04 76 97 32 13)

Message de la commission information et communication

Envoyez-nous régulièrement programmes, comptes rendus, de vos manifestations, illustrations de vos activités, articles, photos, petites annonces.
Vous pouvez les déposer en Mairie.

Horaires déchetteries de Pontcharra

Du lundi au vendredi de 14h à 19h.
Le samedi de 8h à 12h et de 14h à 19h.

Horaires déchetteries du Cheylas (tous les déchets)

Lundi de 14h à 19 h.
Mardi et jeudi de 8h à 12h.
Le samedi de 8h à 12h et de 14h à 19h.

En hiver, fermeture à 18h pour les 2 déchetteries.

Taxi -Courses

Le taxi-course a été mis en place il y a maintenant sept ans.
Il s'adresse prioritairement aux personnes âgées, mais il est aussi ouvert et gratuit pour toute personne ne disposant pas de véhicule et cela dans la limite des capacités du taxi.

Départ : tous les mardis, aux environs de 10 heures
Destination : Super U
Retour : vers 11 h 45

Inscription chaque lundi à partir de 19 h au 04 76 97 38 61 (Serge Taxi)

Bibliothèque Ste Marie d'Alloix

Prêt : Romans, BD, livres jeux, documentaires, albums, revues, CD Roms.
6 ouvrages par personne pour 3 semaines.

Horaires :
Mardi : de 17 h 30 à 19 h
Mercredi : de 16 h 30 à 18 h 30
Samedi : de 10 h 15 à 12 h 15

Tarifs pour les habitants de La Buissière :
Famille : 14 €
Adulte : 7 €
Enfant (–14 ans) : 3 €

Avec la carte Grésilib', délivrée à votre demande lors de l'inscription, possibilité de puiser dans toutes les bibliothèques du Grésivaudan.